

## Communiqué n° 27

Selon la séance plénière du Conseil de la HEP du 27 janvier 2016.

### Information du Conseil

Carte prépayée pour les photocopies des étudiants.

Pour mémoire, la HEP offre 200 crédits de photocopies par étudiant et par année. Chaque étudiant recharge ensuite sa carte selon ses besoins et à ses frais.

Par analogie à ce qui est pratiqué à l'UNIL :

- dans le calcul du solde des crédits, aucune différence n'est faite entre les crédits achetés ou ceux qui ont été offerts par la HEP ;
- les crédits d'impression n'ont pas de valeur monétaire et ne peuvent donc en aucun cas faire l'objet d'un remboursement. En outre, ils ne sont pas transmissibles.

### Information du Comité de Direction

Planification des travaux prévus à moyen terme

- Rénovation de l'Aula de C33b et des sanitaires de C33 : ces travaux seront réalisés durant l'année académique 2017-2018, ceci sous réserve de l'octroi du crédit demandé au Grand Conseil.
- Construction d'un nouveau bâtiment : un nouveau plan d'affectation est à l'étude par les services de l'Etat de Vaud et tiendra compte des besoins exprimés tant par la HEP, par le gymnase Auguste Piccard que par la Vaudoise assurances. Un crédit d'étude sera demandé au Conseil d'Etat en principe dans le courant de l'automne 2016.

### Accréditation de la HEP au niveau HE suisse (swissuniversities)

Cet objet est présenté par Nathalie Valière, Jacques Pilloud et Philippe Schmid, responsables du Centre assurance qualité (CeQual). Le CeQual a pour mission de renforcer le développement de la culture qualité au sein de la HEP Vaud.

*Selon la Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisses des hautes écoles (LEHE), toutes les hautes écoles qui souhaitent obtenir le droit d'appellation d' « université », de « haute école spécialisée » ou de « haute école pédagogique » doivent se soumettre à l'accréditation institutionnelle. Ce label qualité est délivré par le Conseil suisse d'accréditation. L'accréditation institutionnelle est également une des conditions que les hautes écoles doivent remplir pour recevoir les contributions fédérales. Les standards de qualité qui s'appliquent à l'accréditation des Hautes écoles couvrent cinq domaines : stratégie d'assurance qualité interne ; gouvernance ; enseignement, recherche et prestations ; ressources ; communication interne et externe.*  
Extrait tiré de Accréditation institutionnelle, documentation AAQ du 01.05.2015, p. 4.

Dans la perspective de la préparation du projet Accréditation 2018 :

- Le Comité de pilotage (CoPil), présidé par le Comité de direction, appuie les responsables du CeQual, mandataire, tout au long des différentes phases du projet. Il veille au bon déroulement des travaux et prend les décisions d'orientation touchant en particulier les résultats principaux de chacune des phases, les échéances et les risques associés au projet.
- La Commission participative qualité (CompaQ), avec un caractère pérenne, est constituée dans le but de favoriser la participation de la communauté HEP au développement d'une culture de la qualité. Elle se compose de 17 membres qui représente : le corps enseignant (6), le personnel administratif et technique (3), les directions d'établissement partenaire de formation (1), les praticiens formateurs (1), les étudiants (2) et les participants à une formation continue (1). En outre, les trois responsables du CeQual assurent la présidence des séances.
- Un groupe d'expert-e-s, composé de spécialistes du domaine, apporte un regard externe à la démarche qualité du CeQual.

Le dépôt du rapport d'auto-évaluation est envisagé pour la fin du printemps 2018.  
Pour mémoire, la durée de validité de l'accréditation est de 7 ans.

### *Règlement des études menant au Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire II (RMS2)*

Le Conseil a accepté les amendements soumis à l'unanimité. Cette nouvelle version entre en vigueur au 16 février 2016.

### *Divers*

La Commission du personnel (COPER) élue en mars 2015 est constituée de représentant-e-s du corps enseignant et du personnel administratif et technique. Elle a siégé pour la première fois en août 2015.

Lausanne, le 31 mai 2016 – ADF/pb